

Projet départemental adopté par l'Assemblée départementale le 6 juillet 2015

Meurthe-et-Moselle 2015 - 2021 La reconquête républicaine des territoires

amais depuis le début de la décentralisation en 1982, le contexte n'aura été aussi délicat pour les nouvelles assemblées départementales élues le 29 mars dernier. Le constat a été fait encore une fois que la distance continue de se creuser entre le citoyen et ses représentants élus au suffrage universel. Un électeur inscrit sur deux n'est pas venu voter. Plus de 5 % de ceux qui se sont déplacés ont voté blanc. Sans compter ceux qui, de plus en plus nombreux, ne s'inscrivent plus sur les listes électorales. De plus, en Meurthe-et-Moselle, 29,5 % des électeurs ont choisi le Front national au premier tour des dernières élections départementales. Pourtant nos concitoyens ne se désintéressent pas de la chose publique, ils jugent simplement que l'action publique et plus encore la fonction politique ne répondent plus suffisamment à leur attente d'être mieux considérés et qu'elles n'apaisent plus véritablement leurs craintes de voir leur situation se dégrader, et surtout celle de leurs enfants. Le doute s'installe quant à la réalité des valeurs de justice, de solidarité et de courage qui animent les élus et guident leur action.

Quand les Français se déclarent majoritairement heureux dans leur vie personnelle, ils sont parmi les nations les plus pessimistes quant à leur avenir collectif. Nul ne peut se résoudre à ce que le repli sur soi et parfois le rejet de l'autre soient actés comme une évolution naturelle de la République.

Chacun peut et doit faire sa part pour relever cet immense défi. Nos concitoyens attendent de leurs représentants qu'ils s'engagent pleinement sur les sujets majeurs de ce début de 21° siècle et notamment ceux de la transition écologique et de l'adaptation de la société au vieillissement. Ils attendent aussi plus de résultats pour l'emploi, le pouvoir d'achat, le soutien à l'activité économique, le logement, les services en milieu rural, la santé, l'égalité réelle dans les quartiers populaires, l'éducation.

Pour relever ce défi, les collectivités territoriales doivent être aidées et non pénalisées. 70 % de l'investissement public est le fait des collectivités. Nous considérons que la baisse brutale des dotations aux collectivités est injuste et contre-productive pour renforcer notre soutien à l'emploi local généré par les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), de services, d'aide à domicile ou encore du secteur de l'économie sociale et solidaire,... et qu'elle ne reconnaît pas la qualité et la rigueur de la gestion dont nous faisons preuve malgré les dépenses de solidarité toujours croissantes.

Nous demandons également au gouvernement de libérer les finances départementales de la contrainte des dépenses obligatoires pour les allocations individuelles de solidarité. Elles sont de la responsabilité de la solidarité nationale. Michel Dinet a engagé ce combat dès 2004. Et si l'augmentation du reste à charge a été modérée grâce aux accords de Matignon entre le gouvernement et l'ADF en juillet 2013, le problème de fond reste entier. Le Premier ministre s'est engagé à ce que le financement du Revenu de Solidarité Active (RSA) revienne à l'Etat, il est temps maintenant de passer aux actes.

Depuis dix-huit ans, le projet départemental de la Meurthe-et-Moselle fait sa priorité de la solidarité avec et entre les personnes comme de la solidarité avec et entre les territoires. Ancré dans ces valeurs, le mandat 2015 - 2021 doit être en Meurthe-et-Moselle, comme dans toute la France, celui de la reconquête républicaine des territoires, des femmes et des hommes qui y vivent.

Cela commence par la nécessité absolue d'agir encore plus efficacement et plus intensément pour faciliter la vie quotidienne des habitants en améliorant la situation économique et sociale du département, en rendant accessibles des services publics de qualité dans tous les territoires.

S'il ne peut agir seul, le département dispose de leviers importants. En Meurthe-et-Moselle, il bénéficie d'un capital à travers une action publique fondée dans des valeurs et des principes d'action éprouvés :

La solidarité

La décentralisation a positionné le département comme la collectivité de la solidarité avec les personnes et de la solidarité avec les territoires. Qu'on en soit partisan ou détracteur, la loi NOTRe a confirmé aux conseils départementaux le rôle majeur d'assembleur du territoire et de garant des solidarités.

Loin d'être replié sur lui-même, le département participe volontairement aux projets stratégiques d'aménagement et de développement de niveau régional. En même temps, à travers ses contrats pluriannuels avec les territoires, il soutient les projets portés par les communes, les intercommunalités, les élus et les acteurs économiques et sociaux locaux.

Notre volonté d'agir dans la justice nous a conduits à faire de la solidarité le cœur de toutes les politiques publiques départementales. La solidarité avec les personnes reconnues à travers leurs compétences, leurs talents et leurs potentialités est mise en lien avec les territoires appréhendés comme des espaces de vie et de projets. En faisant ainsi converger les ressources des personnes et celles des territoires, le département promeut et met en œuvre une approche du développement social qui concerne tous les secteurs de la société et pas seulement le travail social. Placée ainsi, la solidarité traduit l'engagement du département à l'égard de ses concitoyens les plus fragiles tant à travers son combat pour la pérennisation des droits individuels et universels dans le cadre du pacte républicain que comme garant du lien social.

Nous sommes convaincus que l'affaiblissement des liens impose que la solidarité de droit, qui doit être absolument garantie et pérennisée par l'Etat, soit complétée par une solidarité d'engagement qui ouvre un champ nouveau pour le renouvellement de l'action sociale territoriale.

Le territoire

La territorialisation de l'action départementale repose sur une approche où le tissage des liens entre les politiques départementales se croise avec les projets de territoire. La reconquête républicaine de tous les territoires du département passe par la nécessité de lutter contre les effets ressentis ou avérés de la relégation territoriale. Parce que la loi a confirmé le rôle du département dans la solidarité territoriale, celui-ci a la responsabilité de créer les conditions politiques et techniques favorables pour que chaque acteur local, public et privé, bénéficie d'un environnement propice au développement économique, social, éducatif, culturel. Répondre à cet enjeu s'appuie à la fois sur une exigence de qualité des projets structurant le développement territorial, sur la simplification et la lisibilité des processus d'aide et d'accompagnement, sur une qualité de dialogue entre les acteurs. C'est à cette condition que nous aurons une action encore plus efficace et efficiente. C'est dans ce cadre que nous voulons poursuivre notre soutien à l'économie solidaire et aux projets qui renforcent l'attractivité et l'emploi dans nos territoires.

La transition écologique

L'urgence à entrer dans une nouvelle ère afin de ne pas compromettre les ressources naturelles pour les générations futures n'est plus à démontrer. Ces choix visent à soutenir les initiatives économiques créatrices d'emplois non délocalisables, la réduction de la consommation des ressources naturelles, la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, le développement de nouvelles sources d'énergie, la préservation des paysages, d'autres conceptions de l'habitat et de la mobilité.

L'engagement et la participation citoyenne

Nos concitoyens ne retrouveront pas espoir en l'avenir si les décisions qui les concernent sont prises en dehors d'eux. Près de 8 Français sur 10 estiment que leur parole et leurs préoccupations ne sont pas prises en compte par les responsables publics. Ce besoin de considération est un élément majeur de la reconquête républicaine qui s'impose à tous les responsables politiques. Cela demande de la part de responsables politiques de faire preuve d'écoute, d'ouvrir les espaces de débat, de créer les conditions pour que chacun puisse exprimer sa volonté d'engagement, finalement cela demande de notre part de manifester la considération à laquelle chaque citoyen a droit. A la considération que nous leur porterons fera écho la considération que nos concitoyens nous porteront et porteront à notre projet et aux actions qui en découleront.

Si la Meurthe-et-Moselle a déjà beaucoup investi cette question, nous devons sans cesse renouveler nos pratiques et nos méthodes pour encore mieux tenir compte des « usagers » de l'action publique départementale, pour relier expression des besoins individuels et construction du sens collectif, pour favoriser l'engagement citoyen.

Le partenariat et la coopération

Donner corps à une action départementale ambitieuse, efficace et stimulante n'est possible que si nous la concevons comme une action apte à mobiliser autour de notre projet, élus de toutes les collectivités, citoyens et acteurs économiques, sociaux et culturels.

Le projet départemental de mandat s'articule autour de quatre axes recouvrant l'ensemble des politiques publiques de la collectivité. Ces orientations ont été enrichies par les débats engagés avec plus de 300 de nos partenaires le 11 juin dernier, aboutissant aux propositions formulées dans ce rapport.

Premier axe	Renforcer la solidarité entre les personnes et entre les territoires, faciliter la vie aux Meurthe-et-Mosellans	p.5
Deuxième axe	Permettre la réussite de tous les jeunes Meurthe-et-Mosellans, préparer l'avenir	p. 12
Troisième axe	Agir contre les inégalités et soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi	p. 17
Quatrième axe	Une gestion équilibrée au service des Meurthe-et-Mosellans	p. 21

Premier axe

Renforcer la solidarité entre les personnes et entre les territoires faciliter la vie aux Meurthe-et-Mosellans

Les solidarités au sens large représentent un champ d'action essentiel du département. Nous mettons au cœur de notre action publique la notion de solidarité entre nos concitoyens tant à travers les politiques d'accompagnement à la personne en situation de perte d'autonomie et les politiques liées à l'enfance qu'à travers notre politique de soutien aux projets portés par les communes et les intercommunalités.

Depuis 2010, le département a engagé une profonde rénovation de son action sociale à travers la mise en œuvre d'une démarche de développement social. Elle a pour ambition d'offrir un accompagnement des personnes basé sur la mobilisation de leurs propres capacités et celles de leur environnement. Elle s'organise autour de la recherche de solutions par la mobilisation et l'adaptation de toutes les politiques publiques départementales ainsi que l'action mise en œuvre par nos partenaires.

Faire confiance aux capacités des personnes plutôt que mettre en évidence leurs difficultés, faiblesses ou échecs s'inscrit pleinement dans une conception qui adapte le service public à l'usager et non l'inverse.

5

Juillet 2015

Priorités du mandat 2015-2021

dans les politiques publiques concernées par le premier axe

En matière d'aménagement du territoire

■ Création du Contrat Territoires Solidaires (CTS)

Simplifié par une procédure unique coordonnée avec l'Etat et la Région,

Solidaire par un soutien accru aux collectivités et partenaires les plus fragiles,

Structurant par un soutien aux projets locaux dans le cadre de priorités départementales discutées avec nos partenaires et déclinées dans chaque territoire. Le CTS intégrera le bouquet de services universels qui prendra en compte les conclusions du schéma d'accessibilité aux services.

- > En adaptant notre réponse aux besoins spécifiques de certains territoires comme le Pays Haut avec ses enjeux de reconversion industrielle, sa gestion de l'après-mines et sa problématique transfrontalière ; comme le Grand Nancy dans sa construction métropolitaine ; comme encore l'Est Lunévillois en luttant contre son enclavement et pour son développement économique.
- > En veillant à l'engagement des partenaires signataires du CTS sur les objectifs de solidarité des politiques départementales (protection de l'enfance, soutien à l'autonomie, lutte contre la pauvreté, ...). Et en faisant en sorte que les projets soutenus participent concrètement au développement social des territoires.
- > En accompagnant avec le « Contrat Ecole », partie intégrante du Contrat Territoires Solidaires, les collectivités qui s'engageront pour prendre en compte les besoins générés par les projets scolaires locaux (cantines, extension d'écoles, ...) et également les besoins liés à l'organisation des transports scolaires liés à ces projets.

■ Renforcer nos outils d'ingénierie aux services des territoires et notamment les communes rurales

- > A travers l'EPA Meurthe-et-Moselle Développement, outil du Département en réseau avec les autres partenaires de la plateforme d'ingénierie (agences, associations de maires, ...) afin de faciliter la coordination et donc d'amplifier l'efficacité des investissements publics. Cet outil majeur de soutien et d'accompagnement des collectivités locales devra faire l'objet d'une nouvelle plateforme de communication et d'information.
- > En facilitant l'accès au partage des données du système d'information géographique (SIG).

■ Améliorer nos outils de gouvernance afin d'agir encore plus efficacement

- > En faisant évoluer le fonctionnement et le rôle des conférences territoriales.
- > En assurant une transversalité et une cohérence départementale par la création d'une commission "stratégie territoires" réunissant les délégués territoriaux et la première vice-présidente en charge de la solidarité et de l'aménagement des territoires. Selon l'actualité et les besoins, les vice-présidents thématiques y seront associés.

En matière de coopération transfrontalière

Approfondir les coopérations bilatérales avec le Luxembourg

- > En poursuivant le dialogue avec le Grand-Duché du Luxembourg sur le désenclavement du bassin de l'Alzette afin de favoriser les mobilités.
- > En garantissant la mise en œuvre effective du Programme d'orientations stratégiques de l'Opération d'intérêt national d'Alzette-Belval.
- > En renforçant les coopérations dans les quatre plans directeurs sectoriels prévus par le Grand-Duché du Luxembourg dans les domaines du paysage, des transports, des zones économiques et du logement.
- > En dialoguant avec le Luxembourg sur l'enjeu économique et social que représentent les 80 000 frontaliers meurthe-et-mosellans qui franchissent la frontière chaque jour pour aller y travailler. Leurs compétences et leur travail sont une ressource précieuse pour le développement du Luxembourg. Au regard de cette réalité particulière de notre département, le dialogue doit en effet se renforcer entre l'Etat français, le Grand-Duché et le département de Meurthe-et-Moselle en vue d'une participation légitime plus forte du Luxembourg au financement des services, prestations et investissements assurés par les collectivités françaises en raison des flux frontaliers.

■ Ouvrir de nouvelles coopérations avec les Länder allemands

- > En poursuivant l'engagement de la Meurthe-et-Moselle dans la « Stratégie Allemagne de la Lorraine ».
- > En facilitant la mobilité professionnelle des Meurthe-et-Mosellans qui le souhaitent, notamment vers nos voisins de Rhénanie Palatinat et de Sarre.

■ Poursuivre l'engagement du département dans les coopérations d'initiative européenne et politique

> En confirmant la participation de la Meurthe-et-Moselle au dispositif INTERREG V 2015-2020 afin de permettre à l'ensemble des territoires du département d'être éligibles à ce fonds.

> En sensibilisant les partenaires du Sommet des exécutifs de la Grande Région (Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie, Préfet de Région et collectivités lorraines concernées) pour que la stratégie de développement de la Grande Région repose sur la complémentarité des fonctions (productive, récréative, environnementale, scientifique et éducative) de tous les territoires composant cet espace unique en Europe. La déclinaison de cette stratégie en programmes d'action répondant aux préoccupations quotidiennes des habitants grands régionaux deviendra la feuille de route du sommet et de ses instances de travail.

En matière de mobilité

■ Se réinterroger sur l'ensemble des mobilités en plaçant l'usager et les acteurs locaux au cœur de notre politique

- > En faisant évoluer le Schéma départemental des transports et des déplacements vers un nouveau schéma des mobilités.
- > En étant plus à l'écoute du retour des usagers mais aussi en travaillant sur leur comportement en termes prospectifs pour anticiper les évolutions et les besoins en déplacements.
- > En révisant les niveaux de services en matière d'entretien, de maintenance des chaussées, de viabilité hivernale et de service de transports dans le cadre d'une négociation globale avec les communes et les intercommunalités à partir d'un bilan de l'action du département dans chaque territoire.
- > En définissant un processus de concertation pour la programmation pluriannuelle des travaux routiers.
- > En organisant la concertation avec et entre les autorités organisatrices des transports (AOT) afin de redéfinir la compétence départementale en matière de transports interurbains quand le contour de cette compétence aura été précisé par la loi dite de Nouvelle organisation des territoires de la République (NOTRe).

■ S'inscrire résolument dans le champ de l'innovation et de l'avenir

- > En favorisant l'innovation, l'expérimentation pour prendre en compte les évolutions techniques et technologiques dans tous les domaines de la mobilité. Dans cette perspective la politique départementale des mobilités s'inscrira dans le projet lorrain de « Vallée européenne des matériaux et de l'énergie ». Ce projet vise à donner naissance à une infrastructure à la fois évolutive, interactive et à contribution environnementale positive. Cette expérimentation sera lancée au cours de ce mandat. Elle sera partie prenante du programme de recherche conduit en France par l'Institut français des sciences et technologies des transports sous le concept de Routes de cinquième génération (R5G).
- > En inscrivant la problématique des mobilités dans le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
- > En prenant part aux débats et aux décisions sur les enjeux d'aménagement et de développement régional (A31 bis, LGV Est, ...) afin de promouvoir et s'assurer que les

grandes infrastructures renforcent le développement de la Meurthe-et-Moselle et de ses territoires.

- > En finalisant une stratégie du Très Haut Débit en partenariat avec la Région Lorraine, les trois autres départements lorrains et les intercommunalités dans le cadre du futur syndicat mixte ouvert.
- Tenir compte d'objectifs qui croisent plusieurs compétences du conseil départemental
 - > En conciliant le développement des modes de transport alternatifs avec la voiture individuelle.
 - > En s'assurant de la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en particulier celles en situation de handicap, d'insertion ou isolées.
 - > En contribuant au développement économique à travers les réponses apportées aux besoins des entreprises notamment en matière de très haut-débit.
- Questionner l'organisation de nos missions au regard des différents objectifs indiqués précédemment
 - > Tout en confirmant les démarches d'internalisation en matière d'infrastructure routière et en continuant à étendre les activités du parc départemental autour de ses missions centrales et de ses compétences reconnues.
 - > Tout en préparant le transfert de compétence aux Grandes régions des transports avec l'impératif de continuer à répondre aux déplacements de proximité des usagers et de maintenir la gratuité des transports scolaires en Meurthe-et-Moselle.

En matière de solidarité avec les habitants, mettre l'innovation sociale au cœur de notre action

Pour le volet Enfance Famille

- Renforcer notre approche de la protection de l'enfance et de la famille dans l'intérêt de l'enfant
 - > En créant les conditions d'une plus grande fluidité des parcours à travers notamment l'effort qui sera porté sur les sorties de ces enfants des dispositifs de protection de l'enfance.
 - > En favorisant les alternatives aux placements en établissements des enfants.
 - > En engageant un plan pluriannuel d'investissement pour renouveler les établissements d'accueil du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) en améliorant leur qualité et en augmentant leur quantité.

- > En installant un dialogue constructif avec les acteurs de protection de l'enfance à travers l'installation d'une conférence départementale de la protection de l'enfance.
- > En proposant des conditions d'accueil et de prise en charge garantes d'un accompagnement adapté à la situation de chaque mineur isolé étranger.
- Poursuivre l'accompagnement des familles les plus fragiles par un maillage renforcé des acteurs sur les territoires, notamment à travers les conférences territoriales de développement social
 - > En s'appuyant sur le réseau des futures Maisons départementales des solidarités.
 - > En mobilisant l'expérimentation pour permettre aux acteurs d'inventer de nouvelles formes de prises en charge.
- Etre le premier département de France à mettre en œuvre un « Plan de lutte contre la pauvreté des enfants »

Nous ne pouvons pas accepter de voir le nombre d'enfants pauvres s'accroitre d'année en année comme le montre le dernier rapport de l'UNICEF (de 2008 à 2012, 440.000 enfants supplémentaires ont plongé avec leurs familles dans la pauvreté, portant leur nombre à 3 millions d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté en France); nous ne pouvons pas accepter de voir ces enfants supporter une double peine : celle de devoir subir les mêmes conséquences de la pauvreté que celles que vivent leurs parents et en plus, celles qui contreviennent directement à leur épanouissement

> En agissant en concertation avec les autres acteurs publics et privés compétents pour répondre aux besoins vitaux de développement des enfants en situation de pauvreté : être logé dignement, être nourri sainement, être soigné rapidement, être éduqué constamment, vivre en sécurité.

Pour le volet Santé

- Accélérer l'articulation des acteurs et des activités de santé, afin de faciliter et améliorer l'accès à la santé et aux soins des familles et des enfants suivis dans la cadre de la Protection maternelle et infantile
 - > En confortant notre mission de prévention des risques.
 - > En renforçant nos collaborations, et particulièrement les coordinations territoriales, avec les acteurs de la santé notamment avec l'Agence Régionale de Santé pour construire de nouvelles réponses médico-sociales adaptées aux situations complexes.

Pour le volet Autonomie des personnes

- Garantir une offre adaptée à chaque personne, à chaque étape de son parcours de vie, dans chaque territoire dans la suite de l'effort consenti depuis 1998
 - > En proposant à chaque personne d'être accompagnée selon ses choix. Cela suppose une action à plusieurs niveaux en appui sur l'organisation future des services du département (Maisons départementales des solidarités notamment).

- > En adaptant nos modes de faire pour agir sur 3 niveaux d'intervention de manière simultanée : l'adaptation des logements, le soutien et le développement de l'aide à domicile et l'aide aux aidants.
- > En encourageant toutes les actions de lutte visant à rompre l'isolement des personnes âgées ou handicapées et tout particulièrement en faisant émerger les initiatives citoyennes favorisant le lien social et le soutien individuel de proximité pour augmenter la durée de vie à domicile si elle est ainsi choisie.
- > En engageant la convergence entre les politiques personnes âgées et personnes en situation de handicap à travers un futur schéma départemental de l'autonomie.

■ Développer un ensemble de solutions intermédiaires de prise en charge jalonnant les étapes du parcours de vie

- > En adaptant notre vision du parcours de la personne parce que les parcours de vie évoluent en fonction des aspirations de plus en plus fortes des personnes à vivre le plus longtemps possible à domicile.
- > En créant un réseau de 6 nouvelles résidences accompagnées pour personnes âgées réparties dans le département.

■ Imaginer l'établissement de demain pour continuer à innover et améliorer la vie des personnes âgées et en situation de handicap

- > En réalisant un travail prospectif avec les acteurs concernés pour imaginer les fonctions d'un établissement adapté à l'évolution des besoins des personnes et des technologies : à la fois hébergement de qualité, plateforme de ressources pour les territoires et pivot des interventions diversifiées (services d'aide à domicile, hospitalisation à domicile, ...).
- > En s'appuyant sur les modèles de contractualisation pluriannuelle en cours pour tendre vers une généralisation de cette modalité de financement afin de libérer les initiatives de nos partenaires tout en recherchant la co-construction des objectifs (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens).

■ Adapter le pilotage des politiques au décloisonnement impératif des interventions

- > En planifiant les actions et les moyens en matière de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la prochaine Conférence départementale des financeurs.
- > En favorisant la participation des usagers à travers la création d'un Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie comme le demandent nos partenaires.
- > En s'appuyant sur la Conférence départementale de développement social copilotée avec l'Etat et sur le futur réseau des conférences territoriales de développement social.

Deuxième axe

Permettre la réussite de tous les jeunes Meurthe-et-Mosellans, préparer l'avenir

L'engagement de notre collectivité en faveur de la jeunesse constitue l'une des marques de fabrique de notre département. Ce mandat placera la jeunesse au cœur de ses priorités afin de faciliter l'épanouissement, la réussite, l'ouverture au monde, l'accès des jeunes à la culture et aux sports mais aussi leur engagement en faveur d'une éco-citoyenneté.

La volonté du département de préparer l'avenir des jeunes se conjuguera avec sa détermination à préserver celui de la planète. La transition écologique n'est pas un outil de marketing. Elle est une façon de penser le développement humain et territorial dans toutes ses composantes: dans la manière de construire les bâtiments et les routes; dans le partenariat avec les professions agricoles pour soutenir une activité de qualité, promouvoir les paysages qu'ils contribuent à façonner et soutenir leur production par le développement des circuits-courts; dans la préservation et la promotion des espaces naturels sensibles... dans tout ce qui contribue à améliorer dès aujourd'hui et pour le long terme la qualité de la vie dans notre département.

Dans cette perspective, nous engagerons, chaque fois que cela sera possible, la construction, d'établissements à énergie positive dans le cadre du Plan collèges nouvelles générations (PCNG). Avec la même détermination, les politiques départementales de protection de l'environnement et de développement agricole participeront aussi à construire un département pionnier conciliant la préservation de notre cadre de vie et soutien indéfectible aux potentialités et au développement de notre agriculture.

Priorités du mandat 2015-2021

dans les politiques publiques concernées par le deuxième axe

En matière d'éducation, de citoyenneté et de sports

- Offrir à chaque jeune de Meurthe-et-Moselle quels que soient sa condition et son territoire d'habitation, les clés de son épanouissement, de sa réussite scolaire, sociale et citoyenne
 - > En confirmant le déploiement du Plan collèges nouvelles générations.
 - > En poursuivant la concertation autour du Plan collèges nouvelles générations notamment sur le volet de la sectorisation afin de développer et garantir la mixité au sein des établissements scolaires.
 - > En articulant mieux les temps scolaires et hors scolaires en faisant des collèges des vecteurs de développement local, ouverts sur leur environnement à travers la construction de partenariats culturels, artistiques,...
 - > En créant, en lien avec l'Education nationale et la Région Lorraine, des places d'internat-tremplin pour donner un cadre d'étude apaisé et propice à la réussite scolaire à des jeunes dont la scolarité est perturbée par des tensions familiales.
- Organiser la mise en œuvre des politiques publiques « éducation, sport et citoyenneté » autour du parcours de réussite du jeune
 - > En redéployant les partenariats territoriaux avec tous les acteurs de l'éducation autour d'un principe d'action : la réalisation de parcours de réussite et d'engagement des jeunes (DSDEN, fédérations d'éducation populaire, clubs et comités sportifs, ...), et dans une logique de décloisonnement des thématiques actuelles (sports, éducation populaire, volontariat,...).
 - > En évaluant la mise en œuvre des 13 contrats d'animation jeunesse territorialisés (CAJT) actuels dans le cadre d'un diagnostic partagé par les fédérations d'éducation populaire et les collectivités concernées, pour confirmer ou faire évoluer, partout où cela est possible et souhaité, ces CAJT vers un Contrat de territoire élargi aux partenaires (CAF, Jeunesse et Sport, conseil régional, DASDEN, collectivités territoriales...) et croisé avec les autres politiques départementales... Tout en s'appuyant sur les politiques jeunesse, les actions soutenues dans le cadre de ces contrats chercheront à répondre aux enjeux locaux plus larges des territoires. Il s'agira également de réfléchir aux territoires non couverts par ce nouvel outil majeur d'animation et d'éducation au service du plus grand nombre, notamment les territoires les plus en difficulté.
 - > En confirmant et renforçant le partenariat avec nos partenaires associatifs en leur donnant une visibilité sur l'action départementale à travers la signature de conventions de partenariat pluriannuelles permettant d'inscrire l'action en direction des jeunes dans la permanence, la durée et sur la base d'objectifs partagés.

- Transmettre des valeurs d'égalité, de laïcité, de citoyenneté et associer pleinement les jeunes à la construction du vivre ensemble
 - > En créant une « pépinière d'engagement civique » offrant à tout jeune qui le souhaite un cadre lui permettant d'être accompagné et soutenu pour réaliser un projet personnel d'intérêt collectif.
 - > En créant, au cours du mandat et avec l'Education nationale, une option « Formation jeunes pompiers volontaires » qui enrichira le cursus scolaire des
 - > En favorisant l'accueil d'apprentis au sein des services départementaux.

collégiens qui la choisissent.

En matière de culture, d'enseignement supérieur et de recherche

- Revenir à une logique de structuration et d'articulation plus forte des professionnels de la culture autour d'objectifs partagés
 - > En privilégiant la logique des conventions de développement culturel territorialisées intégrées dans les futurs Contrats Territoires Solidaires pour créer de véritables dynamiques territoriales, autour des objectifs départementaux d'une culture émancipatrice pour tous et partout.
 - > En mobilisant les collectivités locales et l'Etat pour assurer la sauvegarde des acteurs culturels les plus fragiles en particulier ceux du spectacle vivant qui irriguent les territoires notamment ruraux.
- Apporter un soutien stratégique et politique à l'Université de Lorraine
 - > En accompagnant l'innovation et les initiatives de transfert entre la recherche et le monde économique afin de créer de nouvelles activités dans les domaines de la silver-économie, la santé, la filière bois et l'éco-construction, la dépollution des sols, qui sont créateurs d'emploi et facteurs d'attractivité.
 - > Permettre au pôle universitaire nancéien de garder tout son poids au sein de la future Grande Région.
 - > Lever les freins à l'accès pour tous les publics à l'enseignement supérieur quand notre région est en déficit en post-bacs.

En matière d'environnement et d'éco-citoyenneté

- Renforcer la sensibilisation du grand public et des jeunes
 - > En utilisant les Espaces naturels sensibles (ENS) comme supports de nouvelles animations en direction de tous les publics et notamment en expérimentant sur les ENS gérés par le département des formes innovantes de valorisation et d'ouverture au public.

- > En faisant de la Cité des paysages à la fois un outil d'éducation à l'écocitoyenneté par le paysage à travers notamment le programme « Paysages en partage » et un outil d'émulation scientifique qui, au-delà du département, rayonne en Lorraine, dans la Grande région et au niveau national.
- > En impliquant plus fortement les collectivités locales dans l'animation des ENS présents sur leur territoire à travers des partenariats de projets.

Engager pleinement le département dans le défi de la transition énergétique

- > En dotant le Plan collèges nouvelles générations d'un volet « collèges à énergie positive » afin de construire et rénover des collèges qui produiront plus d'énergie qu'ils n'en consommeront.
- > En travaillant sur l'amélioration énergétique de bâtiments propriété du conseil départemental.
- > En soutenant le développement des modes de transports respectueux de l'environnement et les alternatives (covoiturage, transports à la demande, routes de 5e génération, télétravail et services numériques, ...).

En matière de soutien à l'agriculture

- Poursuivre le partenariat historique avec le monde agricole tout en tenant compte de l'évolution des besoins
 - > En travaillant avec les partenaires et en lien étroit avec la chambre d'agriculture sur l'élaboration de nouveaux objectifs répondant aux enjeux de la transition écologique et du développement économique durable dans le cadre de la Charte agricole.
 - > En créant des initiatives conjointes (département / chambre d'agriculture) pour mieux mobiliser les fonds européens notamment FEADER actuellement sous-utilisés par les agriculteurs meurthe-et-mosellans.

■ Garantir des débouchés aux productions locales

- > En généralisant l'approvisionnement en circuit courts des cantines des collèges publics par des producteurs locaux et/ou bio à l'instar de l'expérience menée dans 6 collèges de Terres de Lorraine. Avec plus de 4 millions d'euros d'achats engagés dans le cadre des produits de restauration scolaire, ce marché représente un débouché important pour les producteurs locaux de Meurthe-et-Moselle.
- > En accompagnant, en lien avec la Chambre d'agriculture, l'émergence d'activités intermédiaires (logistique, transformation) pour favoriser le recours aux productions locales utilisables par les différents établissements de restauration publics et privés du département comme le souhaitent les acteurs de ce domaine.

■ Pérenniser une offre publique en matière de sécurité alimentaire

> En poursuivant le pilotage par le département d'une étude visant à mutualiser les activités des laboratoires vétérinaires et alimentaires départementaux lorrains et alsaciens (Bas-Rhin) afin de préserver un outil public au service de la sécurité animale et alimentaire.

Troisième axe

Agir contre les inégalités et soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi

Collectivité de la solidarité, à travers son action auprès des personnes fragiles, le conseil départemental mesure au quotidien les effets des crises successives depuis 2008.

Que ce soit la progression forte des bénéficiaires du RSA, le recours croissant à une aide sociale ponctuelle, la saturation de certains dispositifs tels que le Fonds de solidarité logement (FSL) ou l'augmentation, souvent ignorée, du nombre de placements d'enfants, tous ces éléments constituent des indicateurs de l'état social de notre société et de l'économie nationale.

Ils mesurent le désarroi de certaines familles pour assumer leurs responsabilités dans un contexte bouleversé en même temps que les risques générés par les tensions sociales liées aux clivages stigmatisants entre les personnes en situation de pauvreté ou de grande précarité, celles qui sont à la frange de ces situations et celles incluses dans la société.

La diversité des compétences assumées par le département lui apporte une vision précise de l'état social et économique de la société. Cette observation lui donne en même temps les moyens de cibler son action, d'agir dans le cadre de ses responsabilités et de coordonner ses interventions avec celles des autres acteurs publics et privés pour en décupler les effets.

Le conseil départemental a été au rendez-vous de l'investissement public hier et le sera encore demain pour soutenir l'activité économique, l'emploi et son accès aux personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle.

Priorités du mandat 2015-2021

dans les politiques publiques concernées par le troisième axe

En matière de développement économique et d'attractivité

- Activer un levier essentiel : l'investissement public de la collectivité pour soutenir l'activité économique des entreprises et l'emploi dans le département
 - > En confirmant la mise en œuvre du Plan Collèges nouvelles générations qui permet au secteur du bâtiment de bénéficier de chantiers dans la durée.
 - > En facilitant l'accès des entreprises locales notamment les petites et moyennes entreprises aux marchés publics du département. L'allotissement sera ainsi accentué, le repérage des offres anormalement basses généralisé, une analyse des offres tenant compte désormais d'une valeur technique à la même hauteur que la valeur financière et l'intégration de critères environnementaux multiplieront les opportunités pour les entreprises du département de bénéficier de ces marchés.
 - > En faisant du développement touristique un levier de développement des territoires et de renforcement des activités notamment dans les secteurs agricole, artisanal, culturel,... Dans cette perspective, le département travaillera à des schémas touristiques coordonnés avec les objectifs de soutien à l'activité économique des territoires.
 - > En assurant un accompagnement et un soutien aux projets des communes et des intercommunalités dans le cadre du futur Contrat Territoires Solidaires donnant ainsi une visibilité sur l'action départementale à nos partenaires.
 - > En engageant dans ce mandat le département dans la création de routes dites de cinquième génération donnant un signe positif important en direction des entreprises de travaux publics.
 - > En soutenant les initiatives publiques et privées faisant notamment de l'augmentation du nombre de personnes âgées et très âgées un levier de développement économique et de création d'emplois au croisement des compétences et des priorités du département en matière de santé et d'autonomie.

En matière d'insertion sociale et professionnelle

- Faciliter l'inclusion sociale des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)
 - > En maintenant un haut niveau de service dans la qualité d'accueil etd'information des bénéficiaires du RSA.
 - En appuyant les projets d'engagement civique et citoyen des bénéficiaires du RSA en lien avec les associations et communes afin que cet engagement soit partie prenante des parcours des personnes.
 - > En luttant sans relâche contre la discrimination par des actions contribuant à changer les représentations sociales dont souffrent les bénéficiaires du RSA.

- > En engageant, comme le demandent les acteurs de ce champ, une réflexion sur la dénomination « bénéficiaire RSA » aujourd'hui stigmatisante.
- > En continuant à impliquer les bénéficiaires dans l'élaboration de la politique départementale d'insertion à travers le conseil consultatif des bénéficiaires du RSA.

■ Renouveler les actions d'insertion socio-professionnelle en ciblant mieux le type d'accompagnement dont a besoin la personne

- > En contractualisant avec tous les bénéficiaires du RSA un accompagnement différencié dans son intensité et révisé à échéances plus régulières, afin de s'adapter au plus près de la réalité des situations individuelles.
- > En améliorant l'accompagnement socio-professionnel notamment en le distinguant davantage de l'accompagnement social à travers notamment les Journées d'accueil et d'Orientation (JAO).
- > En dynamisant l'offre d'insertion à travers le soutien à des actions innovantes axées vers l'autonomie, la valorisation des compétences et des potentialités des personnes (actions collectives, valorisation des engagements associatifs et citoyens, réseaux d'entraide, coaching, ...).
- > En étendant à 700 demandeurs d'emploi du département rencontrant des difficultés sociales faisant obstacle à leur accès à l'emploi, une nouvelle forme d'accompagnement des personnes sans emploi intitulée : accompagnement global personnalisé. Après avoir été expérimentée dans 5 départements en 2014, notamment en Meurthe-et-Moselle, cette nouvelle forme d'accompagnement issue du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est généralisée à la France entière en 2015.
- > En articulant les interventions des organismes autour des personnes et des besoins de leurs parcours.

■ Relancer la mobilisation de tous les acteurs de l'emploi

- > En interpellant l'Etat et la Région sur leur champ de responsabilité (emploi, formation, public relevant de la psychiatrie).
- > En amplifiant la concertation avec les communes, les intercommunalités, les entreprises et les associations dans chaque territoire pour renouveler et multiplier les offres d'insertion et identifier finement toutes les possibilités d'emploi d'initiative locale pour les personnes en situation d'insertion.
- > En favorisant un « dossier unique » avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique. Dans ce cadre, le département assurera un rôle de médiation entre les acteurs concernés (Etat, Région, collectivités, associations et structures d'insertion).
- > En activant les clauses insertion dans les marchés publics de la collectivité afin de créer les passerelles nécessaires entre le champ de l'insertion et le secteur de l'emploi classique.

En matière de politique de la ville

■ Etre un partenaire engagé de la prochaine génération de contrat de ville

> En mobilisant, au travers les Contrats Territoires Solidaires, les moyens techniques et financiers du département sur ces programmes territoriaux spécifiques, en concordance avec les priorités départementales et locales des territoires concernés, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté.

■ Participer à l'effort de renouvellement urbain

- > En favorisant le dynamisme économique, éducatif et social dans ces territoires, par l'appui à la création et au développement de structures publiques et privées.
- > En agissant sur les espaces de vie et les zones de résidentialisation des quartiers concernés.

En matière d'habitat / logement

Assumer de nouvelles responsabilités en faveur du logement

- > En étudiant la faisabilité technique et financière d'une prise de compétence de la délégation d'aide à la pierre par le département pour influer directement sur la production de logements et la programmation des bailleurs.
- > En accompagnant la rénovation thermique des logements sociaux permettant ainsi d'agir concrètement contre la précarité énergétique et financière des familles.
- > En favorisant l'accession à la propriété des familles dont les revenus comptent parmi les plus modestes dans le cadre d'un partenariat avec Meurthe-et-Moselle Habitat.
- > En créant une Maison de l'Habitat regroupant dans une même unité l'information du public, l'appui aux territoires sur les questions d'habitat, les fonctions de conseil en architecture, urbanisme et logement, la coordination des expertises du Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), le Centre d'amélioration du logement (CAL) et Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH).

En matière de pouvoir d'achat

Garantir l'accès pour tous à une restauration scolaire de qualité

- > En préservant la tarification progressive dans les cantines scolaires des collèges afin de permettre un accès facilité aux enfants issus de familles à revenus modestes tout en participant à la prise en charge du repas de chaque collégien public.
- > En généralisant l'approvisionnement en circuits courts des cantines scolaires publiques de nos collèges.

- Faciliter l'accès des jeunes Meurthe-et-Mosellans à leur établissement
 - > En préservant la gratuité du transport scolaire dans le département.
- Faciliter l'accès de tous à une complémentaire santé abordable
 - > En permettant à chaque Meurthe-et-Mosellan de bénéficier d'une complémentaire santé qui aura été négociée dans le cadre d'un appel d'offres organisé par le département. Cette mesure doit permettre à toutes celles et ceux qui renoncent pour des raisons financières à se faire soigner de bénéficier ainsi d'une solution abordable tout en concourant à lutter contre les inégalités.

Quatrième axe

Une gestion équilibrée au service des Meurthe-et-Mosellans

A l'inverse de la plupart des collectivités lorraines, en soutenant l'activité économique sur les territoires, le département a été au rendez-vous de l'investissement public en 2014 et 2015. Notre capacité à produire cet effort est le résultat d'une gestion rigoureuse de nos budgets et le fruit d'une stratégie nous permettant de préserver nos indicateurs financiers.

Les contraintes sur notre budget restent néanmoins fortes malgré les compensations supplémentaires obtenues dans le cadre des accords de Matignon de juillet 2013.

Malgré ce contexte, le choix de maintenir un haut niveau d'investissement est confirmé à travers notamment l'effet généré par le déploiement du Plan collèges nouvelles générations.

Les efforts de gestion se poursuivront tout au long du mandat 2015-2021. Ils seront accompagnés d'une nouvelle étape de dialogue social avec les partenaires sociaux de la collectivité afin de donner à l'administration départementale la visibilité nécessaire pour son action.

L'élaboration du budget 2016, dont l'adoption sera programmée dans le courant du mois de mars 2016, sera aussi l'occasion d'élaborer une maquette budgétaire sur la période 2016-2021.

Priorités du mandat 2015-2021

dans les politiques publiques concernées par ce quatrième axe

En matière de ressources financières

■ Maintenir un haut niveau d'investissement

> En confirmant la réalisation du Plan collèges nouvelles générations à hauteur de 270 million d'euros.

En adoptant un plan pluriannuel d'investissement sur la durée du mandat en faveur du REMM de 10 millions d'euros.

- > En préservant autant que possible nos indicateurs financiers notamment la maîtrise de notre dette qui se situe aujourd'hui au 24ème rang sur 101 départements (la Meuse étant au 96ème rang, la Moselle au 58ème rang et les Vosges au 40ème rang) et sans recours au levier fiscal en 2016.
- > En maîtrisant nos dépenses de fonctionnement à travers la recherche de nouvelles coopérations et de nouvelles mutualisations avec nos partenaires (poursuite des logiques de groupement d'achat, plan patrimonial).
- > En poursuivant les efforts continus de gestion engagés depuis 2004 nous préservant une assise financière suffisamment solide pour nous permettre de concilier un niveau d'investissement avec la préservation d'un service public départemental de qualité et de proximité.
- Poursuivre le combat pour un juste financement des Allocations Individuelles de Solidarité dans le cadre du Pacte républicain
 - > En demandant à l'Etat de prendre en charge le financement du RSA qui relève pleinement de la solidarité nationale.
 - > En posant sans attendre les conditions d'une négociation entre les départements et l'Etat sur le financement des deux autres allocations individuelles de solidarités (APA, PCH).
 - > Dans l'immédiat, en demandant à l'Etat de garantir la stabilisation du reste à charge après les compensations obtenues par les accords Matignon pour les années 2016 et 2017 sur la base des dépenses constatées au compte administratif 2014.

En matière de ressources humaines

- Etre au cœur des territoires avec la création de 17 maisons départementales des solidarités pour un service public départemental en proximité
 - > En respectant des principes géographiques notamment une couverture des territoires le plus en phase possible avec les périmètres de développement ou encore l'accessibilité des sites.
 - > En offrant des services diversifiés dépassant le seul accompagnement social et privilégiant des réponses s'appuyant sur la pluridisciplinarité des équipes afin d'apporter de réponses complètes aux Meurthe-et-Mosellans.
 - > En recherchant à chaque fois que cela est possible des articulations et des mutualisations fortes à travers des lieux réfléchis pour accueillir des services d'autres partenaires.

■ Engager une nouvelle étape du dialogue social

- > En posant un cadre de négociation et un calendrier de discussions avec les partenaires sociaux dans 3 domaines :
 - Les valeurs et les principes du droit syndical dont les conditions d'exercice du droit syndical qui seront formalisés dans un document pouvant prendre la forme d'une « Charte départementale du dialogue social ».
 - La révision du régime indemnitaire et l'action sociale du département.
 - La qualité de vie au travail permettant d'aborder les questions liées au temps de travail, à l'égalité professionnelle, la mobilité interne, la politique d'avancement.

épartement à l'histoire singulière, la Meurthe-et-Moselle est un département dessiné dans la tourmente de la guerre franco-prusse de 1870 et non, comme presque tous les autres, une création administrative de la Révolution Française. Alors frontière de la France qui accueillit ces milliers de femmes et d'hommes qui fuyaient l'annexion et qui ont lui ont permis d'inventer l'Ecole de Nancy, d'être un berceau de l'enseignement supérieur et de l'industrie. La Meurthe-et-Moselle ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui si elle n'avait pas été capable de montrer au fil du temps que la République se construit aussi en accueillant les migrants, Alsaciens Mosellans de la fin du XIXe, des Italiens et des Polonais du début du XXe siècle, des Algériens et Marocains des Trente Glorieuses jusqu'aux Albanais et aux Maliens d'aujourd'hui pour ne citer que quelques exemples.

Cette histoire et cette géographie singulières sont maintenant inscrites au cœur de notre nouvelle région Alsace - Champagne - Ardenne - Lorraine qui verra le jour le 1er janvier 2016. C'est en son sein que la Meurthe-et-Moselle devra jouer un rôle actif, notamment par le biais de coopérations interdépartementales renforcées. Notre positionnement au cœur de la Grande Région, le plus grand espace transfrontalier européen, les enjeux de la métropolisation autour de Nancy et autour de Metz comme la construction de la Stratégie Allemagne de la Lorraine sont autant de défis pour conforter le rôle et la place de la Meurthe-et-Moselle.

C'est ainsi qu'au-delà de son changement de nom, la composition, la représentativité et la responsabilité dans l'équilibre territorial de la République du conseil départemental ont profondément évolué. Mettant fin à une anomalie démocratique, cette assemblée est enfin devenue paritaire. Mettant fin à un renouvellement par moitié tous les trois ans, le mandat de la nouvelle assemblée est désormais de six années, une durée nécessaire inscrire un projet dans la durée. Enfin, composé de 61 % de nouveaux élus, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est profondément renouvelé.

Nous devons inventer ensemble, chacun à sa manière mais solidairement, et en fonction de nos sensibilités et de nos personnalités, une autre manière d'être élus de la République. Être élu départemental aujourd'hui, c'est s'opposer à la fragmentation de la société, c'est refuser le scénario de l'impuissance et du renoncement, c'est restaurer les marges de manœuvre pour agir.

Conseil départemental 54 – Juillet 2015. Mise en page : pôle MACI. Imprimerie CD54

Notes